Envoyé en préfecture le 13/07/2026
Reçu en préfecture le 13/07/2026
Publié le
ID : 022-212203699-20260710-2026_028-DE

COMMUNE DE TRÉMEUR
(Côtes d'Armor)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le dix du mois de juillet, à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Guy CORBEL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02 juillet 2026.

Présents : CORBEL Guy - DESAINT DENIS Françoise - DESAINT DENIS Adeline - DESCHAMPS Marie-Noëlle - ÉON-SALABERT Fanny - HAGUET Guillaume - MEUNIER Romain - PERRAULT Stéphane - POINÇU Sandra - RENAULT Ludovic - SAMSON Pierrick - SAUX Frédéric - VELY Isabelle

Absents : SPILEMONT Juliette (pouvoir à VELY Isabelle) - FIERDEHAICHE Frédéric (pouvoir à POINÇU Sandra) - HAGUET Guillaume.

Madame Fanny ÉON-SALABERT est désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2026-028 - Approbation du conventionnement du logement situé 2 rue de l'Abbaye - 1er étage

Madame Fanny ÉON-SALABERT informe le Conseil municipal que, dans le cadre du conventionnement des logements communaux, les services de l'État invitent la commune à conventionner le logement communal situé **2 rue de l'Abbaye - 1er étage.**

Ce conventionnement permettra au logement d'ouvrir droit à l'aide personnalisée au logement (APL) pour ses occupants, conformément à la réglementation en vigueur, et implique la signature d'une convention avec l'État.

Afin de permettre l'instruction du dossier, il convient que le Conseil municipal se prononce sur le principe du conventionnement du logement.

Le Conseil municipal,

Vu le Code de la construction et de l'habitation ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** le conventionnement APL du logement communal situé 2 rue de l'Abbaye - 1er étage ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires à la constitution du dossier de conventionnement ;
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention APL ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Guy CORBEL

MAIRIE DE TRÉMEUR
Côtes d'Armor

La secrétaire,
Fanny ÉON-SALABERT